

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34
« Trophée des Gentlemen de l'Hérault »
Règlement - ANNEE 2024

VCC Béziers : CLM de Béziers	15/09
Montagnac A C : CLM des Vendanges	29/09
Pézenas VCLL : CLM Pézenas	06/10
Teyran Bike : CLM Saint Paul et Valmalle	20/10

Participation :

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Seront classés au challenge, les coureurs du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au challenge, il faut avoir participé à au moins **Deux épreuves.**

Classement :

Le classement sera effectué par catégorie, par addition des âges, suivant le tableau ci-après :

Catégories :

- 1/ De 36 à 50 ans
- 2/ De 51 à 70 ans
- 3/ De 71 à 90 ans
- 4/ De 91 à 110 ans
- 5/ 111 ans et plus
- 6/ Féminines sans distinction d'âge
- 7/ Mixte sans distinction d'âge

Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34

La répartition est la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	30	6ème	11	11ème	3	16ème	1
2ème	25	7ème	9	12ème	1	17ème	1
3ème	20	8ème	7	13ème	1	18ème	1
4ème	17	9ème	5	14ème	1	19ème	1
5ème	14	10ème	4	15ème	1	20ème	1

1 point sera attribué à chaque partant.

En cas d'égalité c'est les coureurs ont fait le plus d'épreuve qui l'emportera.

Un bonus de 10 points aux coureurs qui a fait toutes les épreuves.

Pour le clm par équipe de 4 il sera attribué aux coureurs de l'équipe :

1er 25 points, 2ème 20 pts et 3ème 15 pts 10 point sera attribué à chaque partant.

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points

Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au classement final du trophée.

Les trophées seront remis le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participant(e)s.